Informations de base

2012/0806(NLE) NLE - Procédures non législatives Recommandation	Procédure terminée
Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	BOWLES Sharon (ALDE)	20/08/2012
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/07/2012	Publication de la proposition législative	N7-0084/2012	
11/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/10/2012	Vote en commission		
22/10/2012	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0348/2012	Résumé
25/10/2012	Décision du Parlement	T7-0396/2012	Résumé
25/10/2012	Résultat du vote au parlement		
22/11/2012	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/11/2012	Fin de la procédure au Parlement		
08/12/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/0806(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Recommandation
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	ECON/7/10095

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE494.607	17/10/2012	
Amendements déposés en commission		PE498.019	18/10/2012	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0348/2012	22/10/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0396/2012	25/10/2012	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N7-0084/2012	16/07/2012	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2012/0758
JO L 336 08.12.2012, p. 0080 Résumé

Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire

2012/0806(NLE) - 22/10/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Sharon BOWLES (ADLE, UK), la commission des affaires économiques et monétaires appelle le Parlement européen à **rendre un avis défavorable sur la proposition du Conseil de nommer Yves MERSCH comme membre du directoire de la Banque centrale européenne** (BCE).

M. MERSCH (LU) a été évalué par la commission parlementaire conformément à l'article 283, par. 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et de l'impératif d'indépendance totale de la BCE en matière de politique monétaire, tel qu'il découle de l'article 130 du traité.

Les députés estiment, après avoir entendu le candidat, qu'il s'agit d'une personne dont l'autorité est reconnue et qu'elle dispose, dans le domaine monétaire et bancaire, des qualifications et de l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice des fonctions de membre du directoire de la BCE.

Toutefois, les députés soulignent que, depuis la création de la BCE, jusqu'au départ de Mme TUMPEL-GUGERELL, **le directoire de la BCE a toujours compté une femme en son sein**.

Ils estiment qu'il est donc nécessaire, nonobstant les qualités du candidat, de promouvoir une candidature féminine. Pour les députés en outre, la diversité des genres garantit aux conseils d'administration et aux gouvernements des compétences plus étendues et de plus vastes perspectives. Sachant par ailleurs que les mandats actuels au directoire de la BCE n'expirent pas avant 2018, il n'y aura potentiellement aucune diversité de genre en son sein jusqu'à cette date.

Les députés rappellent au passage que le Président du Parlement européen a adressé un courrier au président du Conseil européen, le 19 septembre, en lui demandant de s'engager à veiller à ce que toutes les institutions de l'Union sous sa responsabilité mettent en œuvre des mesures concrètes en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes.

C'est pourquoi, les députés rendent un avis défavorable sur la candidature de M. MERSCH et appellent le Conseil à lui en présenter une nouvelle.

Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire

2012/0806(NLE) - 25/10/2012 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé de rendre un avis défavorable sur la recommandation du Conseil de nommer Yves MERSCH comme membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE).

La candidature de M. MERSCH a été rejetée par le Parlement européen par 325 voix contre, 300 voix pour et 49 abstentions.

Pour rappel, M. MERSCH (LU) a été évalué conformément à l'article 283, par. 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et à l'impératif d'indépendance totale de la BCE en matière de politique monétaire, tel qu'il découle de l'article 130 du traité. Au cours de son audition par la commission compétente du Parlement européen, les députés avaient estimé que le candidat était une personne dont l'autorité était reconnue et disposant, dans le domaine monétaire et bancaire, des qualifications et de l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice des fonctions de membre du directoire de la BCE.

Toutefois, le Parlement souligne que, depuis la création de la BCE, et jusqu'au départ de Mme TUMPEL-GUGERELL, **le directoire de la BCE a toujours compté une femme en son sein**. Il considère dès lors, et nonobstant les qualités du candidat en question, qu'il convient de promouvoir une candidature féminine à des postes influents à la BCE.

Le Parlement rappelle également que l'article 2 du traité sur l'Union européenne consacre le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et que la diversité des genres garantit aux conseils d'administration et aux gouvernements des compétences plus étendues et de plus vastes perspectives. Sachant par ailleurs que les mandats actuels au directoire de la BCE n'expirent pas avant 2018, il n'y aura potentiellement aucune diversité de genre en son sein jusqu'à cette date.

Les députés rappellent au passage que le Président du Parlement européen a adressé un courrier au président du Conseil européen, le 19 septembre, en lui demandant de s'engager à veiller à ce que toutes les institutions de l'Union sous sa responsabilité mettent en œuvre des mesures concrètes en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes. Ils rappellent également que le 7 mars 2011, le Conseil européen a adopté le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes couvrant la période 2011-2020.

En conséquence, le Parlement décide de **rendre un avis défavorable sur la candidature de M. MERSCH** et appelle le Conseil à retirer sa recommandation et à lui en présenter une nouvelle.

Banque centrale européenne (BCE): nomination d'Yves Mersch comme membre du directoire

2012/0806(NLE) - 22/11/2012 - Acte final

OBJECTIF: nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/758/UE du Conseil européen portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

CONTENU : suite à la fin du mandat de M. José Manuel GONZÁLEZ-PÁRAMO, comme membre du directoire de la Banque centrale européenne, le 31 mai 2012, le Conseil européen souhaite nommer M. Yves MERSCH en lieu et place, ce dernier remplissant toutes les conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité.

Son mandat sera d'une durée de 8 ans, à compter du 15 décembre 2012.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le 22.11.2012.